

**COMMUNE
DE LA BASTIDE
CLAIRENCE**

**ANNULATION D'UNE DEMANDE
DE Permis de construire pour une
maison individuelle**
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 04/10/2026 Complétée le :
Demande affichée le 05/10/2026

N° PC 64 289 2600006 M01

Par :	LAHITETTE Sébastien
Demeurant à :	2 ALLEE DES JARDINS D'ARCADIE 64600 ANGLET
Pour :	SUPPRESSION DU BASSIN DE RETENTION (RACCORDEMENT AU BASSIN DE RETENTION COMMUN DU LOTISSEMENT)
Sur un terrain sis :	120 IMPASSE DE HAURET LOTISSEMENT HAURET LOT 5
Références cadastrales :	D 0952

Destination : Habitation

**Surface de plancher créée : 0
m²**

OBJET : Classement sans suite

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé en date du 04/10/2026 un dossier de Permis de construire pour une maison individuelle enregistré sous les références susvisées.

Par courrier du 22/10/2026, vous m'informez abandonner le projet actuellement en cours d'instruction dans mes services. En conséquence, conformément à votre souhait, votre demande est classée **sans suite**.

Dans le cas où vous envisageriez la mise en œuvre des travaux, il vous appartiendra de déposer un nouveau dossier auprès du service urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

LA BASTIDE CLAIRENCE, le 22/10/2026

Le Maire,

Frédéric DUCAZEAU,



NOTA : j'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire des services compétents, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation (articles L 480-1 et suivants du code de l'urbanisme).

Copie de la présente lettre est transmise au représentant de l'Etat.